

MA REIMS : Une réalité bien éloignée des chiffres...

Reims, le 09 avril 2025

Suite à notre précédent écrit du 17 mars 2025, le bureau local UFAP UNSa Justice de la MA Reims estime indispensable de faire un point précis sur la situation réelle des effectifs de l'établissement.

L'organigramme de référence actuel de l'établissement prévoit un effectif de 51 personnels. Cependant, au 17 mars 2025, la DISP indique que les effectifs de la MA sont à 45 agents, avec un taux de couverture de 88,24 %, qui devrait passer à 92,16 % au 1er juillet 2025. Toutefois, cet organigramme ne prend pas en compte les personnels administratifs et techniques, qui font pourtant pleinement partie intégrante de notre structure et contribuent au bon fonctionnement quotidien de l'établissement.

Pour le bureau local UFAP UNSa Justice de la MA Reims, il est grand temps de rétablir la vérité. Il est donc nécessaire de remettre les compteurs à zéro.

Nous vous présentons l'état réel des effectifs de la MA et déplorons :

- 1 agent en détachement
- 3 départs en retraite en 2024 (2 surveillants, 1 premier surveillant)
- 1 poste de moniteur de sport vacant
- 1 agent en CLD toujours compté dans l'effectif de notre établissement
- 4 agents en AT (3 personnels de surveillance, 1 Personnel Administratif)
- 2 réussites au concours CPIP (dont 1 déjà titularisé)
- 2 réussites au concours de premier surveillant (revenus sur l'établissement sans que leurs postes précédents de surveillants aient été abondés)
- 1 poste d'adjoint technique vacant
- La mise en place des ELSP a entraîné l'affectation de 3 agents en postes dits « dédiés » (2 surveillants et 1 premier surveillant). Il s'agit clairement de créations de postes. Pourtant, l'organigramme de référence n'a jamais été ajusté en conséquence. Aucune compensation en effectifs n'a été apportée pour ces nouvelles missions, malgré les réponses systématiques et infondées qui nous sont opposées à chaque fois que nous soulevons cette problématique.
- 1 agent en disponibilité

Et lorsque l'on consulte le tableau des postes disponibles pour la prochaine CAP de mutation, l'avenir nous semble bien sombre... **zéro** poste pour Reims.

Nous n'évoquons pas ici les congés maladie ordinaires, car chacun peut y être confronté à un moment donné. En revanche, l'ensemble des éléments ci-dessus constitue une situation devenue pérenne dans notre établissement.

Suite à la dernière CAP, nous perdons 2 agents et en récupérons 4. Le gain net de 2 postes ne compense que les 2 départs en retraite. Il est donc erroné de parler d'une amélioration significative.

Selon nos calculs, le taux de couverture réel avoisine les 65 %. La situation RH est bien différente de celle décrite par l'Administration : les calculs sont loin d'être exacts.

Nous saluons tout de même la direction locale pour avoir comblé les postes vacants du bâtiment administratif avec des personnels administratifs.

Malheureusement, l'Administration s'en tient à une logique purement comptable, déconnectée de la réalité du terrain. Si elle ouvrait les yeux, elle ne laisserait pas les agents dans une situation devenue dangereuse pour eux.

Dernièrement encore, la direction locale a fait acter en CSA la mise en place des astreintes ELSP. Bien qu'indispensables dans notre établissement, ces astreintes auront un impact direct sur l'organisation des plannings. Le directeur ayant affirmé qu'il prendrait ses responsabilités, une question légitime se pose : en cas de besoin, lui-même ou ses officiers seront-ils prêts à prendre un étage pour venir en renfort des équipes en tension ? Ou cette déclaration de responsabilité ne restera-t-elle qu'un simple effet d'annonce, sans traduction concrète sur le terrain ?

Le bureau local UFAP UNSa Justice de Reims réitère sa demande urgente concernant la refonte complète de l'organigramme de référence de l'établissement sans oublier d'y inclure les personnels administratifs et techniques.

Si la DAP et la DISP souhaitent réellement améliorer les conditions de travail des personnels, il est temps d'ouvrir les yeux et de prendre conscience de ce qui se passe dans les établissements pénitentiaires, et en particulier à Reims.

La crise est générale, certes. Mais nous ne pouvons plus la tolérer. Notre sécurité est en jeu.

Comme tous les fonctionnaires de l'État, nous avons des familles et le droit à une vie en dehors de nos établissements.

Sans réponse forte de la DAP, nous prendrons, nous aussi, nos responsabilités.

Les beaux jours arrivent... et avec eux, la saison des barbecues.

Les personnels de la Maison d'Arrêt de Reims n'hésiteront pas à vous rappeler qu'ils existent, et qu'ils ne sont pas des pantins que l'on peut mener par le bout du nez.

La secrétaire locale.